

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 29 AVRIL 2021 - 19 h00

Aucune observation, ni écrite, ni orale, n'ayant été formulée, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 15 avril 2021.

Francine SCHOTT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

PRESENTS

HEINE Pierre – PRATI Sylvain – BRENYK Sandrine – HEINE Bernard - BRANZI Didier – HALLÉ Dominique - MARCHAL Laurence - LIPINSKI Anne-Marie – COLSENEN Vincent - VAISSIERE Messaade, au point « Informations du Maire » – BEAUQUEL Yannick – KILLIAN Fabien – VOIRAND Marlène - ZECH Romain

ABSENTS EXCUSES

BOLLARO Carole, procuration à BRENYK Sandrine – KOELSCH Alain - GINDT Martine - VAISSIERE Messaade, jusqu'au point « Conseil Municipal » - WAGNER Guylaine - LAGLASSE Rodrigue, procuration à HEINE Bernard

FIN – IMMO/24-2021 – FINANCES – IMMOBILIER – VENTE IMMEUBLE 08 GRAND'RUE – SERVITUDE DE PASSAGE

Dans le cadre de la vente de l'immeuble sis 08 Grand'rue, objet de la délibération du 26 novembre 2020, le maire indique que le passage souterrain des eaux pluviales et usées à charge de la parcelle restant propriété de la commune, tel qu'il a été prévu, n'a pas été précisé dans sa décision précitée et qu'il y a lieu par conséquent de compléter cette dernière.

Considérant sa délibération du 26 novembre 2020, après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- affirme son consentement à une servitude de passage souterrain des eaux pluviales et usées à charge de la parcelle restant propriété de la commune, section 02 N° 243/66, au profit de la parcelle cédée, section 02 N° 242/66, conformément à la disposition prévue dans le compromis de vente signé le 18 février 2021 et qui figurera aux termes de l'acte de vente à intervenir
- confirme l'ensemble des termes de sa délibération du 26 novembre 2020 précitée.

INV – IMMO/06-2021 – INVESTISSEMENTS – IMMOBILIER – ACHAT TERRAIN RUE DES ECOLES

Le maire rappelle qu'en séance du 25 février 2021, il avait informé le conseil municipal de l'intérêt pour la commune de faire l'acquisition de la parcelle sise section 01 N° 007, rue des Ecoles, d'une superficie de 440 m².

Il y a sur cette parcelle un hangar qui devra être démonté pour être remonté aux abords des futurs ateliers municipaux. Le propriétaire a fixé son prix à 60 000 €.

Comme convenu lors de cette séance, le maire a contacté le propriétaire pour faire une proposition inférieure à ses prétentions eu égard à l'estimation des Domaines qui est de 40 000 €. Le propriétaire a décliné cette offre et maintient son prix.

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de procéder à l'acquisition du bien en question en raison des projets qui sont en réflexion dans ce secteur,

Le conseil municipal, entendu l'exposé du maire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- l'achat de la parcelle au prix demandé soit, 60 000 € sachant que le propriétaire actuel aura à sa charge, préalablement à la vente, l'établissement des diagnostics obligatoires concernant le hangar précité et les études de sol
- la formalisation de l'achat par acte administratif rédigé par le maire et pour la signature duquel la personne assumant les fonctions de 1^{er} adjoint, représentera la commune
- de donner pouvoir au maire de signer tous documents afférents à cette acquisition et d'ordonnancer toutes les dépenses correspondantes.

En ce qui concerne les frais liés aux démontage et remontage du hangar (environ 12 000 €), le maire précise qu'ils incluent le coût du traitement amiante.

URB – VRD/06-2021 – URBANISME – VOIES ET RESEAUX – MODIFICATION EMPRISE CHEMIN RURAL

Dans le cadre des projets en cours de réflexion rue des Ecoles, le maire informe le conseil municipal que la modification du tracé d'une partie du chemin rural reliant la rue des Romains à la rue des Ecoles doit être entreprise.

Pour ce faire, il est nécessaire de procéder à une enquête publique préalable à la modification de l'emprise envisagée comprenant la suppression de l'assise existante pour création de la nouvelle emprise.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du maire, à l'unanimité :

- approuve la modification de l'emprise du chemin rural telle que présentée
- demande au maire de constituer le dossier nécessaire à engager la procédure et à lancer l'enquête publique préalable
- donne pouvoir au maire d'engager les dépenses nécessaires, notamment celles relatives à l'établissement des plans et relevés correspondants à la suppression du tracé actuel puis à la création de la nouvelle emprise
- précise que l'ensemble des pièces lui sera présenté lors d'une séance ultérieure pour approbation définitive de la procédure.

ADM – REG/01-2021 – ADMINISTRATION – REGLEMENTATION – EGLISE PROTESTANTE DE LA CONFESSION D'AUGSBOURG

Le maire informe le conseil municipal que le directoire de l'Eglise protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine a sollicité la modification des ressorts des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller, en ce que la commune d'Erckartswiller, actuellement rattachée à la paroisse, au consistoire et à l'inspection de La Petite Pierre, serait rattachée à la paroisse de Weinbourg, dépendant du consistoire d'Ingwiller et de l'inspection de Bouxwiller. Le directoire a également proposé le changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection « Alsace Bossue – Moselle ».

Les 2 inspections, les assemblées consistoriales ainsi que les conseils presbytéraux concernés ont donné leur accord à ces modifications.

La paroisse prendrait le nom de « paroisse de Weinbourg - Erckartswiller – Sparsbach ».

En application de l'article L 2541-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'avis du conseil municipal de toutes les communes appartenant à ces circonscriptions cultuelles doit être recueilli.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable :
 - au rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg ainsi qu'à la modification des ressorts des consistoires de La Petite Pierre et d'Ingwiller et des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller que ce rattachement entraîne
 - au changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection « Alsace Bossue – Moselle ».

PERSOCOM/02-2021 – PERSONNEL COMMUNAL – RECRUTEMENT PERSONNEL NON TITULAIRE

Dans le cadre des élections départementales et des élections régionales qui se dérouleront les 20 et 27 juin 2021, la commune de Metzervisse procèdera aux opérations de mise sous pli des professions de foi et des bulletins de vote pour le scrutin départemental.

Cela représente plus de 29 000 enveloppes nécessitant 1 personne par 500 enveloppes soit, environ 60 personnes.

Conformément aux directives des services de l'Etat, la commune a la possibilité de recourir à de la main d'œuvre en CDD. Les opérations de mise sous pli du 1^{er} tour sont programmées le samedi 22 mai, celles du second tour seront fixées ultérieurement (22 ou 23 juin 2021).

Après concertation avec les adjoints, le maire expose au conseil municipal que :

- les CDD en question seront proposés à des étudiants âgés de 18 ans et plus
- il a été demandé aux maires du canton de relayer l'appel à candidatures sur le territoire de leur commune, de réceptionner et valider ces candidatures pour, enfin, les communiquer à la commune de Metzervisse
- la date butoir d'inscription a été fixée au 07 mai inclus
- une restauration, prise en charge par la commune, sera assurée à midi pour les participants présents la journée.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du maire, à l'unanimité :

- décide que la commune procèdera au recrutement de personnel non titulaire pour les opérations de mise sous pli pour les 2 tours de scrutin
- donne pouvoir au maire de contractualiser autant que de besoin, pour les 2 tours
- fixe la rémunération des contractuels sur la base du 1^{er} échelon du 1^{er} grade de l'échelle C1 de la fonction publique territoriale, Indice brut 354, indice majoré 332, au prorata du nombre d'heures effectuées
- donne pouvoir au maire d'ordonnancer toutes les dépenses afférentes, y compris celles relatives au matériel et à la logistique nécessaires à la mise sous pli.

SERVICES - POPULATION – CHANTIERS D'ETE

Le maire rappelle les termes de la délibération prise le 21 juillet 2020, ci-après :

Le maire rappelle que les chantiers d'été sont proposés depuis 2008 aux adolescents de la commune, âgés de 16 ans révolus à 19 ans à la date du début de la période concernée. Ces chantiers d'été permettent de proposer à ces jeunes des activités qui leur font prendre conscience des réalités de la vie professionnelle, du travail collectif et des contraintes d'horaires ainsi que de donner aux habitants de Metzervisse une autre image des jeunes. Ils sont employés prioritairement aux services techniques à raison de 30 h par semaine.

Pour ce temps hebdomadaire de travail, la récompense est de 250 € sous forme de bons destinés à l'usage de l'ado : permis de conduire, BAFA, achats de livres scolaires, d'instruments de musique, de matériel pour activités sportives et/ou culturelles, à l'exception de tout autre achat, y compris d'alimentation et « cartes » ou « chèques » cadeaux des enseignes.

Les besoins de la collectivité varient d'une année à l'autre et, par conséquent, le nombre de semaines entre juin et septembre ainsi que le nombre de jeunes par semaine sont fonction de ces besoins.

Afin de répondre au mieux à ces derniers, le maire propose qu'à compter de 2020, le principe des chantiers d'été soit reconduit, dans les mêmes conditions, mais sur la base d'un nombre de périodes et de jeunes qu'il adaptera aux nécessités de service.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du maire, à l'unanimité,

- *approuve la proposition du maire*
- *lui donne pouvoir d'ordonnancer les dépenses correspondantes.*

Le conseil municipal confirme à l'unanimité les dispositions rappelées ci-avant.

CONSEIL MUNICIPAL – FONCTIONNEMENT

ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES 20 ET 27 JUIN 2021

MISE SOUS PLI – SAMEDI 22 MAI AU CENTRE CULTUREL

- horaires : 8 h – 18 h
- tous les membres du conseil municipal sont sollicités

TENUE DES BUREAUX DE VOTE

- Il est rappelé que 4 bureaux de vote seront ouverts :
 - 2 au centre culturel et 2 au périscolaire
 - les bureaux seront ouverts de 8 h à 18 h
 - tranches horaires : 8 h - 10 h 30
 10 h 30 – 13 h
 13 h – 15 h 30
 15 h 30 – 18 h
 - pour chaque bureau : 1 président + 2 assesseurs
- Opérations de dépouillement après fermeture à 18 h
- Président – assesseurs et secrétaires devront être présents jusqu'à la fin pour signature des PV
- Signaler rapidement qui n'est pas disponible
- Possibilité vaccination en priorité

INFORMATIONS DU MAIRE

CCAM

- Courriers implantation de 2 entreprises sur la ZAC
 - cabinet ostéopathie
 - cabinet vétérinaire
- Avis projet d'hôtellerie de plein air spécialisée dans l'animation équestre recherche terrain de 06 à 10 hectares sur le secteur

INFORMATIONS DIVERSES

- Projet création d'une MAM
- Tests antigéniques pharmacie

- Opérations projetées travaux renaturation Bibiche
- Signalétique France Services installée sur façade 22 B route de Volstroff : Prévoir également panneau de signalisation de la structure France Services et de l'agence postale
- Cérémonie restreinte Souvenir de la Déportation – dimanche 25 avril
- Récupéré adresse Madame Marthe COHN pour lui faire un courrier concernant son nom donné à la rue du lotissement des Vergers 3. Le maire donne lecture du courrier qu'il a préparé.
- Immeuble 40 Grand'rue – Acquéreur potentiel de l'immeuble, prêt à céder le garage au propriétaire de la boulangerie voisine. Il est également d'accord pour vendre une partie de terrain à l'arrière de la cour de la maison au 44 Grand'rue appartenant à la commune, il reste à trouver un accord sur la surface souhaitée d'environ 60 m². Les aménagements envisagés sur le secteur désenclaveront une partie du bien acquis par l'intéressé et donneront une valeur accrue au terrain dégagé. L'acte pourrait prévoir que s'il y a construction ou vente dans les 20 ans, la commune bénéficiera d'un versement de la différence sur la base du prix actualisé.
- Document consultable en mairie : rapport d'activité 2020 ONF
- Terrains rue du Vieux Moulin : achats en pourparlers (à concrétiser d'ici juin 2022) – 2 personnes déjà intéressées
- Le maire annonce sa candidature aux élections départementales

QUESTIONS DIVERSES

MARCHAL Laurence

- ✓ Fibre toujours uniquement Orange ?
- ✓ A priori, possibilité désormais autres prestataires

BEAUQUEL Yannick

- ✓ Occupation city stade ?
- ✓ Problématique difficile à résoudre – peu de marge de manœuvre pour les gendarmes

VAISSIONE Messade

- ✓ Remise en état du revêtement du city installé au stade pourrait être une solution ?
- ✓ La distance depuis l'école ne sera pas pratique pour les petits
- ✓ Mise en place de « panneau pocket » pour communication ?
- ✓ Tarif en fonction du nombre d'habitants de la commune : moins de 3000 = 230 € / an
- ✓ La Poste avait proposé un dispositif à la CCAM, le projet a été abandonné. Voir éventuellement pour relancer la CCAM
- ✓ Travail à mener sur le sujet par la commission « information et communication »